

CONTACT

Publié depuis 1982 par :

 Municipalité de
Saint-Anaclet-de-Lessard
318, rue Principale Ouest
Saint-Anaclet-de-Lessard (Québec) G0K 1H0

ISBN 0830 0084

Vol. 28 No 10

Mai 2010

CONSEIL MUNICIPAL

Maire Francis St-Pierre

Conseillers

Poste n° 1 Claire Lepage
Poste n° 2 Éric Poirier
Poste n° 3 Roland Pelletier
Poste n° 4 André Lévesque
Poste n° 5 Carole N. Côté
Poste n° 6 Francis Rodrigue

BUREAU MUNICIPAL	723-2816
INCENDIE	911
CENTRE COMMUNAUTAIRE	723-1747
SERVICE DES LOISIRS	725-5389
SALLE POLYVALENTE	724-0900
BIBLIOTHÈQUE	723-1747
SITE WEB www.stanaclet.qc.ca	

SOMMAIRE

- Éditorial
- Les séances du Conseil
- Comité consultatif d'urbanisme
- Avis municipaux
- Services municipaux
- Chroniques
- Organismes
- Loisir et culture

ÉDITORIAL

AMÉLIORER L'OFFRE DE LOISIR AUX AÎNÉ(ES)

La société québécoise a fait des choix judicieux qui permettent à chacune et à chacun d'espérer vivre longtemps, et ça fonctionne. Ce faisant, il y a la présence d'un plus grand nombre de personnes âgées dans notre localité et, parmi celles-ci, de nombreux nouveaux et nouvelles retraité(es) encore bien vigoureux ainsi que des personnes âgées et très âgées.

Il va sans dire que ce phénomène interpelle le Conseil municipal et les organismes communautaires. Il devient nécessaire de s'interroger sur l'ensemble des services offerts à la population et par voie de conséquence, sur les infrastructures existantes. Il nous faudra très bientôt faire des choix.

Par le biais d'une entente de collaboration entre la Conférence régionale des élus(es), l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent et la municipalité de Saint-Anaclet, un comité (dix personnes) travaille pour améliorer l'offre en loisir aux aîné(es). Cette entente est le résultat d'un projet pilote du programme MADA (Municipalité amie des aînés).

Dans le Contact du mois d'avril vous avez reçu un questionnaire pour que vous puissiez vous prononcer sur un certain nombre de sujets. Il n'est pas trop tard pour répondre, le comité ayant convenu d'accepter des réponses jusqu'au 14 mai. Vos questionnaires peuvent être déposés au bureau municipal, au Pavillon l'Héritage, à la bibliothèque ou au local du Club des 50 ans et plus.

Si vous en avez besoin, des questionnaires sont toujours disponibles au bureau municipal. Les couples sont encouragés à répondre à deux questionnaires.

Votre participation est essentielle, cette démarche n'aura du sens que si elle répond aux besoins des personnes visées. Il n'y a que vous qui puissiez vous exprimer en votre nom.

Roland Pelletier

Conseiller responsable

LES SÉANCES DU CONSEIL EN RÉSUMÉ

Voici les résolutions des sessions du 6 et 19 avril 2010

Les vérificateurs externes déposent le rapport financier et le rapport des vérificateurs pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2009.

Avis de motion est donné que l'adoption d'un règlement d'emprunt numéro 391-2010 pour des travaux d'aqueduc et d'égout sur les rues Julien et Principale Ouest sera proposée à une prochaine session.

Les élus municipaux renouvellent l'entente concernant l'alimentation en eau avec la ville de Rimouski pour les résidents du secteur ouest de la rue Principale.

(Rés. 2010-04-51)

Les élus municipaux réservent un volume d'eau auprès de la Ville de Rimouski pour les prochaines années.

(Rés. 2010-04-52)

Les élus municipaux refusent une demande de congé sans solde pour un employé.

(Rés. 2010-01-53)

Monsieur le maire Francis St-Pierre proclame la semaine du 3 au 9 mai, Semaine de la santé mentale dans notre municipalité. (Rés. 2010-04-54)

Les élus municipaux entérinent les états financiers de l'Office municipal d'habitation de St-Anaclet pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2009. (Rés. 2010-04-55)

Les élus municipaux adoptent une résolution afin de demander au gouvernement du Québec de bannir le nucléaire au Québec. (Rés. 2010-04-56)

Les élus municipaux acceptent la nouvelle grille de tarification pour l'entretien du gymnase lors des locations les fins de semaine. (Rés. 2010-04-57)

Les élus municipaux annulent le solde résiduaire du règlement d'emprunt 381-2009. (Rés. 2010-04-58)

Les élus municipaux adoptent le règlement d'emprunt numéro 390-2010 pour l'achat d'un camion 10 roues avec équipements de déneigement. (Rés. 2010-04-59)

Avis de motion est donné que l'adoption du règlement 392-2010 décrétant un mode de tarification pour des travaux d'entretien dans le cours d'eau de la Savane sera proposée à une prochaine session.

Les élus municipaux acceptent la soumission de Roche ltée Groupe-Conseil au montant de 59 513,24 \$ afin de préparer les plans et devis pour le futur développement résidentiel.

(Rés. 2010-04-60)

Les élus municipaux acceptent la soumission de Roche ltée Groupe-Conseil au montant de 125 206,59 \$ afin de préparer les plans et devis pour la réhabilitation d'une partie du réseau d'aqueduc et d'égout. (Rés. 2010-04-61)

Les élus municipaux adoptent le règlement d'emprunt numéro 391-2010 concernant la réhabilitation d'une partie du réseau d'aqueduc et d'égout – rues Julien et Principale Ouest. (Rés. 2010-04-62)

Les élus municipaux adoptent une résolution modifiant le règlement d'emprunt numéro 387-2010. (Rés. 2010-04-63)

MEMBRE – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Appel de candidatures

Suite au départ volontaire de monsieur Yvan Ruest, le comité consultatif d'urbanisme doit recruter un(e) agriculteur (trice) afin de combler un poste vacant. C'est pourquoi, nous sommes à la recherche d'une personne qui travaille dans le domaine de l'agriculture afin de faire partie du C.C.U.. Toute agriculteur (trice) intéressé(e) doit faire parvenir son nom accompagné d'une lettre d'environ 1 page expliquant pourquoi elle désire faire partie de ce comité et ce, d'ici le 30 mai 2010. Vous faites parvenir le tout à l'adresse suivante :

Municipalité de Saint-Anaclet
318, rue Principale Ouest
Saint-Anaclet-de-Lessard (Qc)
G0K 1H0

Pour d'autres renseignements, veuillez vous adresser à l'inspectrice en bâtiment et en environnement, Marie-Hélène Michaud, au 418-723-2816. Bienvenue à tous(tes)!

AVIS MUNICIPAUX

Il est à noter que les procès-verbaux des réunions du Conseil municipal sont disponibles au bureau municipal aux jours et aux heures d'accueil. De plus, vous êtes cordialement invités à assister aux séances du Conseil.

Elles se tiennent habituellement le premier lundi de chaque mois à 20 heures à la salle du Conseil au 318, rue Principale Ouest. La prochaine séance publique se tiendra le lundi 3 mai 2010.

Disponibilité de l'inspectrice en bâtiment

L'inspectrice en bâtiment est disponible pour vous rencontrer du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Il est préférable de prendre un rendez-vous par téléphone.

Responsable de la rédaction : Joanne Pinel
Responsable de la mise en page : Richard Ruest
Impression : Impressions L P Inc.
Prochaine parution : juin 2010
Tombée des articles : 20 mai 2010
Courriel : municipalite@stanaclet.qc.ca
Site web : www.stanaclet.qc.ca

CONGÉ FÉRIÉ

Veuillez noter que le bureau municipal et le Centre communautaire seront fermés le lundi 24 mai en raison de la journée des Patriotes.

HORAIRE DES COLLECTES

mai 2010

d	l	m	m	j	v	s
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

juin 2010

d	l	m	m	j	v	s
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

COLLECTE DES REBUTS MONSTRES

Nous vous offrons notre service de ramassage des gros rebuts durant la semaine du 17 mai 2010. Cette collecte spéciale vous permet de vous débarrasser d'objets tels que vieux mobilier, appareil ménager, etc. qui ne peuvent être recueillis lors de la collecte normale des déchets. Afin de nous aider à assurer le bon déroulement de cette collecte, nous vous demandons de respecter les directives suivantes :



- les rebuts doivent être obligatoirement placés en bordure de la rue. En aucun temps, les employés municipaux ne sont autorisés à se rendre sur votre terrain.
- Les résidus verts (branches, feuilles mortes et gazon) et les matériaux de construction ne sont plus ramassés.

MATÉRIAUX ACCEPTÉS LORS DE LA COLLECTE

Les meubles, les électroménagers, les matelas, les sommiers, les balançoires, les bicyclettes et les chauffe-eaux.

Les personnes désireuses de bénéficier de ce service doivent obligatoirement s'inscrire avant le 14 mai à 16 h 30 en composant le 723-2816 pour donner leurs coordonnées.

La collecte débutera dès le lundi 17 mai à 8 heures par le secteur Est du village, suivra ensuite le secteur Ouest et le secteur de Neigette.

COLLECTE DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

Il y aura collecte des rebuts dangereux le 22 mai à compter de 9 heures à l'édifice des travaux publics de Rimouski, situé au 475, 2^e Rue Est. Si vous avez des huiles, des décapants, vieux ordinateurs, piles, bonbonnes de propane, etc, ce sera le moment idéal pour vous en départir.

Nous vous encourageons fortement à participer à cette collecte afin d'éviter que des produits dangereux se retrouvent au dépotoir ou encore pire, dans la nature un peu partout. Vous devez apporter une pièce d'identité afin de prouver que vous êtes de Saint-Anaclet. Surveillez les journaux locaux, il en sera question dans les prochains jours.

VOUS DÉSIREZ RENCONTRER LE MAIRE ?

Le maire Francis St-Pierre est disponible le jeudi de 9 h à 12 h. Vous pouvez aussi prendre rendez-vous au bureau municipal au 723-2816.

SERVICES MUNICIPAUX

SERVICE INCENDIE

Ramonage des cheminées :

Comme par les années passées, une taxe est prélevée sur votre compte de taxes pour le ramonage des cheminées. Celui-ci va bientôt commencer. Vérifiez bien la fiche laissée par le ramoneur, celui-ci a indiqué les défauts, s'il y a lieu, à réparer. Comme à chaque année lors de la tournée du ramonage, les ramoneurs laissent une carte pour vous aviser de la date à laquelle ils passeront. N'oubliez pas que si vous êtes absent lors du ramonage de votre cheminée, il est de votre responsabilité de vous assurer que le bas de celle-ci a bien été vidé.

Le printemps sans flammes :

C'est le retour des beaux jours. Les oiseaux reviennent des pays du sud. Les hirondelles d'hiver « Snow birds » aussi. Hé oui, Albert est de retour des pays chauds où il a coulé des jours heureux sous le soleil des tropiques. Il se prépare maintenant à ouvrir son chalet pour l'été. Son ami, Yves, n'est pas migrateur. Mais il profite aussi de la belle saison, de la vie paisible du bord de l'eau : il est propriétaire du chalet voisin et il se prépare également à venir y passer quelques mois.

D'abord, l'extérieur : le printemps étant la saison des amours, donc des nids, Albert décide de vérifier si un volatile quelconque n'a pas choisi d'élire domicile dans la cheminée. Yves, quant à lui, fait ramoner sa cheminée tous les printemps. Les dépôts de crésote peuvent s'enflammer facilement lors de la prochaine attisée. Il explique à Albert que les dépôts laissés dans l'installation à l'automne, combinés à l'air humide de l'été, entraînent la corrosion des pièces d'acier. Justement, hier, Yves a entendu aux nouvelles qu'un incendie de cheminée a jeté à la rue une famille : les propriétaires ont mis le feu à la crésote pour nettoyer la cheminée. Ça aurait coûté moins cher d'appeler un ramoneur.

L'hiver a été dur pour les arbres et les arbustes. Il est important de faire couper les branches ou les arbres qui menacent de tomber sur des fils électriques. Sans compter que la foudre, si elle tombe sur un arbre mort, peut facilement mettre le feu. Plusieurs branches mortes sont tombées au sol. Il reste aussi des feuilles tombées l'automne passé et il y a le terrain à déchaumer. Il n'est pas nécessaire d'y mettre le feu! Ce n'est pas une idée flamboyante! Une déchaumeuse, ce n'est pas si dispendieux. Surtout lorsqu'on fait comme Yves et Albert qui en ont loué une ensemble et partagent ainsi les coûts! Albert a déjà vu des imprudents faire un feu dans un contenant métallique, placé dans le milieu du terrain, pour brûler des débris divers. C'est tout un risque d'incendie pour le voisinage.

Voilà une journée bien remplie qui se termine bien. Fourbus mais satisfaits, les deux amis se rejoignent sur la galerie pour prendre un dernier breuvage et parler semences. Ils ont travaillé en sécurité et la prudence les a récompensés : le printemps n'a enflammé que leur enthousiasme.

Source : www.securitepublique.gouv.qc.ca

Normand Heppell, directeur du service incendie

UN P'TIT PEU D'URBANISME

C'EST LE TEMPS DU GRAND NETTOYAGE DU PRINTEMPS!



Comme vous le savez, à chaque printemps la Municipalité effectue une collecte de gros rebuts.

Cette année, cette collecte aura lieu la semaine du 17 mai. En mai, nombreux sont les gens qui s'activent afin de nettoyer leur propriété en prévision de la belle saison qui s'en vient à grand pas. Cependant, d'autres préfèrent

accumuler des débris de toutes sortes sur leurs terrains. Si certains se reconnaissent, c'est à vous que je m'adresse!

Sachez qu'il est interdit de déposer ou de jeter sur ou dans tout immeuble situé sur le territoire de la municipalité des branches mortes, des débris de démolition, des pneus, de la ferraille, des déchets, du papier, des bouteilles vides, de la vitre ou des substances nauséabondes (article 5 du règlement concernant les nuisances).

De plus, qui dit beau temps dit gazon qui pousse! Ainsi, le fait de laisser pousser des broussailles ou de l'herbe jusqu'à une hauteur de deux pieds constitue aussi une nuisance et est prohibé (article 8 du règlement concernant les nuisances). Ce présent article ne s'applique toutefois pas au terrain agricole ou forestier.

Si chacun y met du sien, la municipalité de Saint-Anaclet demeurera des plus attrayantes cet été. Alors, allez-y, sortez dehors! Libérez votre terrain de toutes nuisances. Un simple geste peut faire toute la différence! Il suffit d'appeler au bureau municipal pour vous inscrire à la collecte des gros rebuts débutant le 17 mai prochain.

N'oubliez pas que pour ce qui est des pneus, vous devez aller les porter directement à l'entrepôt municipal au 350, rue de la Gare.

Lors de cette collecte, les employés ne peuvent ramasser certains débris tels que, les matériaux de construction, de rénovation, de démolition (clin, bardeaux, bois, brique, etc.) les palettes de bois, les matériaux granulaires, les produits domestiques dangereux. Ainsi, vous devez OBLIGATOIREMENT les disposer au site d'enfouissement technique. Il n'en coûte rien pour vous en débarrasser, cette mesure consiste à un triage et récupérer au maximum.

Le lieu d'enfouissement technique (LET) et l'Écocentre sont situés au 835, chemin Victor-Gauvin et sont ouverts du lundi au vendredi de 7 h 15 à 16 h et les samedis de 9 h à 17 h (mi-avril à mi-novembre), dimanche de 12 h à 16 h (mi-mai à mi-août). Il est à noter qu'il n'y a plus de conteneurs à l'extérieur du LET, il est donc impossible de déposer des matières en dehors des heures d'ouverture.

AIDEZ-NOUS À GARDER NOTRE MUNICIPALITÉ ATTRAYANTE ET SURTOUT PROPRE !

Marie-Hélène Michaud, inspectrice en bâtiment et en environnement

CHRONIQUES

COMITÉ D'EMBELLISSEMENT

Jardin communautaire à St-Anaclet de Lessard

Situé à l'intersection des rues Lavoie et Proulx, le jardin communautaire débutera ses activités pour une première saison. Vous avez le goût d'avoir un petit coin de terre à cultiver? Il y aura d'ici quelques semaines sur le blog du comité les modalités d'inscription et la marche à suivre pour la location d'un espace. En attendant, vous pouvez communiquer avec Gervaise Gagné au 418-722-8832 ou Robyn Briand 418-750-5581 pour signifier votre intérêt à réserver un terrain pour l'été 2010. Bienvenue à tous!

www.lembellissement.over-blog.com

L'été dernier, nous avons mis un blog à votre disposition pour vous permettre de rester informé sur les activités se rattachant au comité d'embellissement. N'hésitez pas à venir vous inscrire gratuitement à notre liste d'envoi dans la section prévue à cette fin. C'est l'adresse à retenir pour vous informer des sujets que nous traitons pendant l'année. Il est aussi possible de laisser vos questions et commentaires. Cela vous permettra d'être toujours à l'affût des nouvelles les plus récentes.

Dahlias de collection

Au printemps passé, nous vous avons donné l'opportunité de vous procurer des dahlias de collection. Nous aimerions connaître le résultat de vos expériences. Écrivez-nous un court commentaire sur notre blog au www.lembellissement.over-blog.com ou appelez Sophie Bonin 418-727-6309. Sur le blog, vous pourrez retrouver la technique pour démarrer votre dahlia au printemps. Pour les échanger, les détails suivront dans la prochaine parution.



Si vous êtes intéressés (es) par l'embellissement, il est possible de se joindre au comité. Pour renseignements, contactez Martine Pinel au 418-723-9430.

Sophie Bonin

Pour le comité d'embellissement

Contact page 5

BIBLIOTHÈQUE AU RENDEZ-VOUS DE L'IMAGINAIRE

Bonjour,

La bibliothèque de St-Anaclet, votre bibliothèque, vous tend les bras. Venez la visiter. Amenez vos enfants. Inscrivez-vous. Lire, c'est la fontaine du cœur. Quand on lit, on se fait un cadeau, on sort du quotidien, on est dans notre imaginaire, ça fait du bien à l'âme et tout le monde en profite autour de nous car on est envahi par un bien-être qui transpire. On vous attend « les bras ouverts ».

Abonnements

Les abonnés dont les cartes étaient échues ont été appelés. Nous vous serions reconnaissants de passer à la bibliothèque afin que notre liste de membres soit à jour. Merci à l'avance de votre bonne collaboration.

Garderies à St-Anaclet

Si vous désirez amener vos petits à la bibliothèque, communiquez avec moi. Il me fera plaisir de répondre à votre demande en mettant la bibliothèque à votre disposition et aux heures que vous aurez choisies. Bienvenue! C'est toujours un plaisir de recevoir un groupe d'enfants qui s'émerveillent. C'est rafraîchissant!

Horaire de la bibliothèque

Mardi et mercredi : De 19h à 20h30

Jeudi : De 14 h à 16 h



Nouveautés

Ceci n'est pas un roman, c'est ma vie (Alain Stanké) – Concerto à la mémoire d'un ange et La part de l'autre (Éric-Emmanuel Schmitt) – Femmes vintage (Jocelyne Robert) – Frère André- un saint parmi nous (Françoise Deroy-Pineau) – Fureur et l'enchantement (Georges-Hébert Germain) – La maison aux souvenirs (Nora Roberts) – Montferrand (tomes 1 et 2) (Paul Ohl Lesmorts reviennent nous voir (Marlène Coulombe) – Parce que c'est toi (Marc Fisher) - Sans laisser d'adresse (Harlan Coben) – Le dernier voyage de Valentina (Santa Montéfiore) – La force de vivre –Tome 1 (Les rêves d'Edmond et Émilie) (Michel Langlois)

Carole Massé, responsable

NOUVELLES DE LA FABRIQUE

Les reçus d'impôt officiels, montant admissible ou non?

Juste quelques mots pour vous informer de ce qui est accepté par les gouvernements sur les reçus d'impôt officiels. Cette question m'a été posée à plusieurs reprises et elle mérite d'être expliquée.

Règle générale tout ce qui est donné à la Fabrique pour lequel aucun service n'est obtenu en retour se retrouve sur les reçus d'impôt. Donc, la capitation (dime), les dons généraux, les dons pour le chauffage, les montants donnés en commandite pour des activités de financement, les messes, les lampes du sanctuaire, les dons pour des lampions et les dons effectués dans les quêtes dominicales avec des enveloppes attribuées à ceux qui le désirent font partie du reçu d'impôt officiel que la Fabrique doit émettre à chacun qui a contribué.

Ce qui est exclu des reçus d'impôt comprend tous les autres montants perçus par la Fabrique tel que les locations de locaux, les mariages, les funérailles, les lots au cimetière, les baptêmes, les heures de bénévolat, les dons en matériel, etc. Ces montants ne sont pas réputés comme dons car le fisc considère que la personne reçoit un service en retour et est considéré comme une tarification de service.

De plus, lorsqu'un don est effectué par un paroissien(ne), un reçu temporaire doit être toujours émis et une copie doit être conservée au niveau comptable à la Fabrique afin d'avoir la preuve du don au cas où des vérificateurs venaient effectuer des contrôles.

Espérant que ces renseignements vous donneront une meilleure compréhension de ce qui est permis ou non.

Maurice Lepage pour l'assemblée de Fabrique

La Capitation: 172 familles ont répondu au feuillet de capitation, merci beaucoup à ceux qui ont effectué leur contribution.

Nous sommes devenus membres de l'ACCRQ (l'Association des Cimetières Catholiques Romains du Québec). M. Marius W. Girard, marguillier, a assisté à un colloque de l'ACCRQ début avril. A notre dernière assemblée de Fabrique, nous avons pris connaissance des documents rapportés et nous avons constaté les avantages d'être en lien avec l'ACCRQ. Exemple : selon les lois des fabriques et des cimetières, le terrain désigné comme cimetière est sacré c'est-à-dire non commercialisable. Cette adhésion nous permettra aussi d'avoir accès à une expertise quant à la construction possible d'un columbarium et des conseils pour l'informatisation du cimetière, etc.

Vous avez un gros party à organiser? La famille à réunir? Besoin d'un local pour une réunion? Un groupe pour une activité? Vous n'avez pas de local? N'hésitez pas, réservez « La Salle Réal Lamontagne » 75 places disponibles, 100 \$ pour une soirée où en journée. Téléphoner à M. Maurice Lepage au 418 724-4844.

Un dîner de financement au profit de la Fabrique sera servi le dimanche 16 mai à compter de 11 h à l'occasion de la messe de secteur qui sera à 10 heures à St-Anaclet. Les états financiers de 2009 seront présentés à ce moment-là ainsi qu'une vue de la situation en 2010 après le premier trimestre. Bienvenue à toutes et à tous.

Les membres de l'Assemblée de Fabrique

Par : Gervaise Gagné, v.p. marguillière

L'ASSOCIATION DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC À L'ANGUILLE INC.



RÉSEAU DE SURVEILLANCE VOLONTAIRE DES LACS(1)

Le Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL) du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) vise à évaluer l'état des lacs au Québec et à suivre leur évolution dans le temps. Il est basé sur un partenariat entre le Ministère, les associations de propriétaires riverains et les organisations participant à la protection et la gestion des plans d'eau.

Les objectifs : Les objectifs du RSVL sont d'acquiescer, en collaboration avec les partenaires, des données physico-chimiques de base sur la qualité de l'eau et de documenter l'état physique des zones littorale et riveraine des lacs afin :

- 1- d'établir le niveau trophique actuel des lacs et de suivre leur évolution;
- 2- de dépister les lacs qui montrent des signes importants de dégradation ou d'eutrophisation;
- 3- d'informer et de sensibiliser les associations et les organismes participants quant à l'état de santé de leur lac;
- 4- d'établir sur une base comparable des portraits régionaux de la situation des lacs du Québec.

Les activités de suivi : Différentes activités de suivi sont effectuées, à savoir :

- 1-l'échantillonnage de l'eau (5 échantillons de mai à septembre) pour mesurer en laboratoire le phosphore, le carbone organique dissous et la chlorophylle a;
- 2-la mesure de la transparence de l'eau (profondeur du disque de Secchi) à toutes les deux semaines, du début de juin jusqu'au début d'octobre;
- 3-l'évaluation de la bande riveraine et de la zone littorale autour du lac à l'aide des protocoles mis à la disposition des participants.

L'APELA a adhéré au RSVL. Une collaboration avec la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard qui a offert de prendre en charge les frais d'inscription.

Marcel Rousseau, trésorier de l'APELA a accepté de prendre en charge ce dossier et d'effectuer tout le travail nécessaire de surveillance et de contrôle pour le suivi de l'évolution du lac à l'Anguille en rapport avec les algues bleu-vert.

André Lévesque, président (Boîte vocale :418-722-9637)

(1)Source et en savoir plus :

<http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/rsvl/index.htm>

Adaptation de texte : André Lévesque

05/2010



La maison Saint-Laurent

Nous en sommes à la troisième chronique de restauration de bâtiments patrimoniaux. Après la maison Proulx et la maison Lavoie, voici la **maison Saint-Laurent située au 119, Principale Est construite vers 1875**. Monsieur Zéphirin St-Laurent et Madame Juliette Pineault en sont les premiers propriétaires. La maison a changé souvent de mains au fil des ans, ce qui lui a peut-être permis d'éviter des transformations majeures. Amoureux des vieilles maisons, nous l'avons acquise en 1984, charmés par son cachet et les nombreux lilas qui l'entourent.

Cette maison rectangulaire est de style **Mansart à deux eaux**. Le toit se compose de deux parties : le terrasson et le brisis, où se retrouvent les **lucarnes**. Des chambranles entourent portes et **fenêtres à battants** à quatre ou six carreaux. La symétrie des fenêtres sur toutes les façades est caractéristique de l'époque. Ce serait une erreur lors d'une rénovation que de défaire cette symétrie, par exemple en enlevant une fenêtre.



Maison Saint-Laurent, vue du côté Ouest
(photo par Denise Beaupré)

Le bardeau d'amiante alvéolé se marie parfaitement avec l'ornementation de bois : planches cornières, chambranles et corniches. Les deux grandes **galeries** recouvertes de tôle à baguettes complètent l'ensemble. De belles maisons perdent de la valeur en les dépouillant de leurs galeries et ornementation.



Maison Saint-Laurent, ornementation
(photo par Denise Beaupré)

Notre but étant de conserver la maison telle qu'à l'origine, nous avons décidé de l'entretenir plutôt que de la rénover. Ainsi, les **fenêtres de bois** en bon état ont été conservées et les autres ont été changées conformément à leur style. Les portes ont été décapées pour être davantage mises en valeur. Nous avons aussi enlevé le déclin de vinyle sur le **solarium** pour le remplacer par du bardeau de cèdre. La galerie arrière a été refaite identique à celle de l'avant. Une étape nous reste à franchir : la réfection du toit en tôle à baguette, peut-être à l'été 2010.

L'intérieur est aussi très bien conservé : planchers en madriers de bois mou, escalier central, portes de garde-robes taillées dans les murs de petites planches, larges cimaises et chambranles avec rosettes.

Notre vieille maison a une âme, reflets de cris d'enfants, de joies et de peines encadrés par les airs de piano et de violon. Certains Langlois, famille de musiciens l'ayant habitée, seraient responsables de cette réputation. Chez-nous, **on conserve toute cette histoire précieusement** et avec amour, afin d'empêcher les souvenirs de partir.

Denise Beaupré et René Dumont

ORGANISMES

FORMATION VIE CHRÉTIENNE

Inscription pour les parcours de catéchèses

Cette année, en mai, nous procéderons à l'inscription des enfants pour la catéchèse. Si votre enfant a fait un parcours cette année et que vous désirez qu'il poursuive, vous n'avez pas à vous inscrire, nous vous contacterons en septembre. Si toutefois, vous prévoyez ne pas poursuivre, s.v.p. nous aviser.

Pour les nouveaux arrivants et pour les enfants qui débutent les parcours, veuillez inscrire votre enfant en téléphonant aux numéros suivants en mentionnant le nom de l'enfant, le nom du parent et le numéro de téléphone où nous pouvons vous joindre. Martine Pinel : 418-723-9430. Par la même occasion, je vous invite comme parents à vous inscrire en tant que catéchète pour débiter les groupes de 1^{er} parcours. S'il n'y a pas suffisamment de catéchètes pour le nombre d'enfants inscrits, nous ne pourrons débiter de cohorte en septembre. Si cela vous intéresse, le mentionner lors de votre appel et je vous contacterai pour expliquer en quoi cela consiste.

Au plaisir de se voir en septembre

Martine Pinel, responsable pour la formation à la vie chrétienne
Paroisse de St-Anaclet

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE ST-ANACLET

Dans le but de se créer une liste d'attente, l'Office municipal d'habitation invite les personnes intéressées de 50 ans et plus ayant un revenu annuel ne dépassant pas 20 000 \$ et demeurant sur notre territoire de sélection à soumettre leur demande pour l'obtention d'un logement à la Résidence Robert-Ross (HLM).

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec madame Louise Côté au 418-724-4538 aux heures de bureau.

CERCLE DE FERMÈRES DE ST-ANACLET

Bonjour,

La prochaine réunion Fermières aura lieu le mercredi 12 mai à 19 h 30 à la salle Réal-Lamontagne.

Aussi, la journée Fermières à Ste-Blandine aura lieu le 18 mai au Pavillon de la Jeunesse de Ste-Blandine à compter de 9 h.

Thérèse Lepage, Comité communications.

LES PETITS SOLEILS MAGIQUES

Le CPE Les Petits Soleils Magiques a 30 ans!

Le 2 septembre 1980 a été la première journée de « La Garderie de Saint-Anaclet », qui comptait alors un permis d'exploitation de 30 places. Elle était au 20-28 rue de la Gare.

Puis, en 1983, les besoins grandissants obligent « La



CPE Les Petits Soleils Magiques

147 rue Lavoie
Saint-Anaclet (Québec) G0K 1H0

Téléphone: (418) 723-4977
Télécopieur: (418) 721-3177
Courriel: cpesoleils@globetrotter.net

30 ans de pure magie

Garderie de Saint-Anaclet » à faire l'acquisition d'un bâtiment qui répond à de plus grands besoins, situé sur la rue Principale. Le nombre de places augmente à 45.

À l'automne 2003, c'est l'inauguration des locaux actuels, situés au 147 Lavoie. Le permis actuel compte 62 places en installation, dont 10 enfants en pouponnière. L'équipe compte maintenant vingt professionnelles soucieuses d'offrir des services de qualité aux enfants et à leurs familles.

Le centre de la petite enfance est administré par un CA de 9 administrateurs.

La mission du CPE vise à développer et maintenir des services éducatifs de qualité auprès des enfants dans un milieu sécuritaire, stimulant, chaleureux, tout en offrant des apprentissages actifs. Le CPE «Les Petits Soleils Magiques» s'engage à ce que l'enfant se développe à travers la confiance en soi, l'autonomie, l'épanouissement, la créativité et la sécurité.

Au cours de l'année 2010, deux activités principales auront lieu afin de souligner les 30 ans du CPE. D'abord, un pique-nique familial sera organisé cet été. Puis, une journée d'accueil toute spéciale aura lieu le 2 septembre 2010; 30 ans jour pour jour après la première journée du service de garde.

Merci à la communauté de nous supporter. Merci au personnel du CPE pour avoir pris soin de nos enfants au cours des 30 dernières années!

«La magie du CPE «Les Petits Soleils Magiques» , c'est l'implication de tous»

Le comité organisateur des 30 ans du CPE

PAVILLON L'HÉRITAGE

BRUNCH FÊTE DES MÈRES

Vous vous demandez que faire de spécial cette année pour la fête des Mères. Nous avons réponse à votre question. Pourquoi ne pas joindre l'utile à l'agréable en venant bruncher au Pavillon L'Héritage? En effet, nous organisons un brunch bénéfique dimanche le 9 mai prochain. Deux (2) choix de services vous seront offerts à 10 h et à 12 h. Les fonds recueillis serviront à l'aménagement de la cour de notre résidence.

Si vous avez le goût de passer du temps en famille ou entre amis autour d'un bon repas, c'est l'occasion rêvée.

Les cartes, au coût de 10 \$ sont en vente en communiquant au 418-725-5087 ou au 10, rue du Collège à St-Anaclet.

Nous vous attendons en grand nombre!



DÎNERS-RENCONTRES

Vous avez le goût de faire des rencontres intéressantes, de briser l'isolement tout en vous informant et vous divertissant. C'est possible. Le Centre polyvalent des aînés et aînées de Rimouski-Neigette vous invite à ces dîners-rencontres qui se tiennent les jeudis à 11 h 30, à toutes les deux (2) semaines au Pavillon L'Héritage situé au 10, rue du Collège à Saint-Anaclet. En mai, deux (2) rencontres sont au programme soit :

6 mai : Célébration de la fête des Mères avec animation musicale de monsieur Bertrand Fortin

20 mai : "Donner un sens à la mort, pour donner plus de sens à la vie", Les rituels funéraires et psychologiques-Conférence de Mesdames Sonia Lucas, thanatologue et Louise Aubé, psychologue

Coût : 8 \$ pour les membres

9 \$ pour les non membres

Vous désirez participer à ces activités, vous pouvez le faire en composant le 418 725-5087 au plus tard à midi, le mercredi précédant le dîner-rencontre. Il est possible de vous joindre à nous à compter de 13 h, tout à fait gratuitement pour les activités en après-midi. Passez le mot et bienvenue à tous.

SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

LE RETOUR DU VÉLO SUR NOS ROUTES

La saison du vélo est débutée et on aimerait vous sensibiliser sur quelques points afin de rendre l'activité agréable pour ceux qui la pratiquent et pour ceux qui côtoient les cyclistes.

- Circuler dans le sens de la circulation
- Diminuer la vitesse près des piétons
- Ne pas emprunter les trottoirs (surtout lorsqu'il y a des piétons)
- Porter le casque de vélo

Si vous respectez ces 4 points, tout le monde va en bénéficier et ce sera agréable pour les cyclistes et les piétons. Parlez-en à vos enfants.

Merci de votre collaboration



BASEBALL



Nous sommes à organiser des groupes de baseball dans la municipalité en partenariat avec l'Association du baseball mineur de Rimouski. Les activités s'adressent à des jeunes garçons et filles âgés entre 5 et 9 ans et seront dirigées par des moniteurs compétents. Seul un gant de baseball est requis comme équipement.

Programme Rallye Capo pour les jeunes nés en 2003, 2004 ou 2005

Coût : 55 \$

Durée : 10 semaines à raison de 2 fois par semaine

Catégorie Atome pour les jeunes nés en 2001 et 2002

Coût : 85 \$

Durée : 10 semaines à raison de 2 fois par semaine

Possibilité de jouer des parties contre des équipes de Rimouski

Les intéressés peuvent s'adresser à Carl Lavoie au 725-5389 et ce, jusqu'au 14 mai. Un minimum de 8 jeunes par groupe est requis.

Les personnes intéressées à s'impliquer comme entraîneurs peuvent également s'adresser à la municipalité.

VÉLO DE MONTAGNE DE COMPÉTITION



L'équipe de course de vélo de montagne VÉLO PLEIN AIR, constitué d'un noyau de 14 cyclistes, est présentement en recrutement dans ses deux volets cibles, soit le volet « développement » qui s'adresse aux jeunes de 12 à 16 ans et le volet senior qui s'adresse à toute personne de 18 ans et plus.

Les objectifs de l'équipe de course VÉLO PLEIN AIR sont de regrouper les adeptes de vélo de montagne de compétition afin d'encadrer des entraînements hebdomadaires, faire découvrir le vélo de montagne de compétition, faciliter la participation aux différentes courses régionales et provinciales, accroître la visibilité du vélo de montagne dans la région, développer l'esprit d'équipe des participants, etc.

Nous sommes donc à la recherche de votre talent et de votre passion! Vous voulez plus de renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec Jean-Francois Lepage au 418-725-1397 ou par courriel à l'adresse jfrancois_lepage@globetrotter.net

Pour toutes questions, svp communiquer avec moi, merci à l'avance

Jean-Francois Lepage

Capitaine de l'équipe Vélo Plein Air

Tél : 418-725-1397

Cel : 418-725-8143

HOCKEY ATOME

Cet hiver, notre équipe de hockey atome a disputé une quinzaine de parties et ils n'ont qu'une seule défaite à leur actif. Ils ont affronté les équipes de St-Donat, St-Gabriel, St-Narcisse, Price et Le Bic. Félicitations à nos atomes et à leur entraîneur, René St-Laurent.

Voici nos champions :

1^{re} rangée : Marc-Antoine Nadeau, Antoine Poirier, Samuel Proulx, Maxime Rioux et Vincent Babin.

2^e rangée Émile Hudon, Yannick Hallé, Olivier Gauthier, Simon-David Proulx et Jacob Godbout.

Leur gardien de but : Charles-Antoine Robert.



Leur entraîneur : René St-Laurent.

Absents sur la photo : Émile Brunet, Jordan Boudreault, Frédéric Caron, Kariane Claveau et Lucas Imbeault.

OFFRE D'EMPLOI

ANIMATEUR D'ACTIVITÉS STRUCTURÉES POUR LES JEUNES DE 12 À 15 ANS

Le service des loisirs et de la culture de St-Anaclet est à la recherche d'une personne pour s'occuper de la clientèle des 12 à 15 ans de notre localité. Le candidat recherché aura à planifier, organiser, diriger et participer aux activités pour la clientèle mentionnée plus haut.

La personne recherchée doit avoir terminé son secondaire 5 et retourner aux études à l'automne. Elle doit être autonome, responsable et créative. Le poste est pour une durée de 8 semaines à raison de 20 heures approximativement. Le salaire est de 9,50 \$/heure. Pour des renseignements au sujet de ce poste, communiquez avec Carl au 725-5389.

Si ce poste vous intéresse, faites parvenir votre c.v. au 318, rue Principale ouest St-Anaclet à l'attention de Carl.

LIGUE DE BALLE DONNÉE MOLSON DE SAINT-ANACLET

La Ligue de balle donnée Molson de Saint-Anaclet entreprendra sa 24^e saison le 19 mai prochain. Afin de procéder au repêchage des joueurs, ceux-ci sont invités à s'inscrire auprès de Joël Proulx au 418-724-4899 ou Gaétan Pelletier au 418-722-7685 avant le 15 mai, date du repêchage. Les parties ont lieu à Saint-Anaclet les dimanche, lundi et mercredi à 19 h et 20 h 45 pour une cédule de 18 parties en saison en plus des séries de fin de saison.

Gaétan Pelletier, secrétaire